

DECISION D'AGREMENT
N° 93.00.270.003.1 DU 1ER SEPTEMBRE 1993

Banc à rouleaux MANNESMANN KIENZLE type 1601/26 pour l'installation et la vérification périodique des chronotachygraphes

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DE DECRET N° 81-883 DU 14 SEPTEMBRE 1981 RELATIF AUX MODALITES DU CONTROLE DES CHRONOTACHYGRAPHES UTILISES DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE, MODIFIE PAR LES DECRETS N° 86-1071 DU 24 SEPTEMBRE 1986 ET N° 86-1130 DU 17 OCTOBRE 1986 ET DES DEUX ARRETES PRIS POUR SON APPLICATION : L'ARRETE DU 14 SEPTEMBRE 1981 MODIFIE ET L'ARRETE DU 1ER OCTOBRE 1981 MODIFIE.

FABRICANT

MANNESMANN KIENZLE GmbH, Heinrich Hertz Strasse, 45, 7730, VS, Villingen, Allemagne.

DEMANDEUR

Société MANNESMANN KIENZLE, Centre routier, 8, rue Latérale 7, 94150 Rungis.

OBJET

La présente décision modifie la décision d'agrément n° 89-183 du 14 juin 1989 relative au banc à rouleaux KIENZLE type 1601/21 qui prend la dénomination de banc à rouleaux MANNESMANN KIENZLE type 1601/26.

CARACTERISTIQUES

Le banc à rouleaux MANNESMANN KIENZLE type 1601/26 ne diffère du type 1601/21 que par l'électronique d'acquisition des informations provenant des capteurs de mesure ; le reste des éléments et le principe de fonctionnement sont inchangés.

Ce banc permet la détermination du coefficient caractéristique des véhicules et de la circonféren-

ce effective des pneumatiques de l'essieu moteur. Le coefficient caractéristique w est exprimé en impulsions par kilomètre (imp/km) et la circonférence effective des pneumatiques en millimètres (mm).

Ce banc permet également la visualisation de la constante k de réglage, programmée sur les chronotachygraphes de marques KIENZLE, V.D.O. et VEGLIA.

Les caractéristiques de fonctionnement sont les suivantes :

- Vitesse maximale d'entraînement : 80 km/h ;
- Vitesse minimale d'entraînement : 2 km/h ;
- Vitesse de mesure : 50 ± 5 km/h ;
- Echelon d'indication de la vitesse : 0,1 km/h.

Ce banc se compose de deux éléments :

- un système à double rouleaux avec commande d'entraînement,
- un terminal de commande et d'affichage.

1) Système à double jeu de rouleaux (voir schéma n° 5997-1)

Ce système comprend deux rouleaux d'appui et deux rouleaux de mesure. Les rouleaux d'appui sont indépendants tandis que les rouleaux de mesure sont solidaires et l'axe de liaison de ces deux rouleaux porte un émetteur d'impulsions.

Un moteur peut entraîner les roues du véhicule par l'intermédiaire de l'un des rouleaux d'appui.

Un détecteur optique placé sur le côté des rouleaux permet de compter le nombre de tours de roues effectués.

2) Terminal d'affichage

Ce terminal comporte un afficheur à 4 lignes de 20 caractères qui permet, par l'intermédiaire d'un dialogue interactif, la réalisation, à l'aide des touches de commande, des fonctions suivantes :

- détermination du coefficient caractéristique w du véhicule ;
- détermination de la circonférence effective l du pneumatique ;
- visualisation de la constante k intégrée au chronotachygraphe ;
- introduction d'un facteur de correction pour la détermination du coefficient w et de l ;
- indication permanente de la vitesse du véhicule.

Ce terminal peut être connecté à une imprimante qui reproduit les valeurs visualisées ou des informations introduites à l'aide du clavier alphanumérique, comme le numéro d'immatriculation du véhicule.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EMPLOI

La justesse des étalonnages effectués à l'aide de ce banc étant subordonnée à l'application stricte de l'abaque annexé à la présente décision d'agrément, un exemplaire de cet abaque sera rendu solidaire du terminal de commande et d'affichage.

SCELLEMENTS

Chaque banc MANNESMANN KIENZLE type 1601/26, avant mise en service ou après réparation, fait l'objet d'une vérification et le terminal de commande reçoit un scellement de la part d'un agent de la D.R.I.R.E.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Chaque banc porte sur la face arrière du terminal de commande une plaque d'identification portant les mentions suivantes :

- Nom du fabricant
- Référence du modèle
- Numéro de série du banc
- Année de fabrication
- Numéro et date du présent agrément.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son intitulé.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas sont déposés chez le demandeur et à la sous-direction de la métrologie.

ANNEXES

Abaque de correction du banc.

Schéma n° 5997-1.

Photographie n° 5997-2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE

J. HUGOUNET



CORRECTIONS A APPLIQUER AU BANC A ROULEAUX KIENZLE TYPE 1601/26

Roues motrices	Véhicule	Circonférence effective des pneumatiques	Correction à apporter au banc
Non jumelées	Tout véhicule		- 0,5 %
Jumelées	Tous véhicules sauf cars et bus	$1 \leq 3\ 000\ \text{mm}$	+ 0,5 %
		$3\ 000\ \text{mm} < 1 \leq 3\ 200\ \text{mm}$	+ 1,0 %
$1 > 3\ 200\ \text{mm}$		+ 1,5 %	
	Cars et bus	$1 \leq 3\ 200\ \text{mm}$	+ 0,5 %
		$1 > 3\ 200\ \text{mm}$	+ 1,0 %

- Ce tableau s'entend pour des pneumatiques à carcasse radiale.
- Vitesse d'étalonnage : $50 \pm 5\ \text{km/h}$.

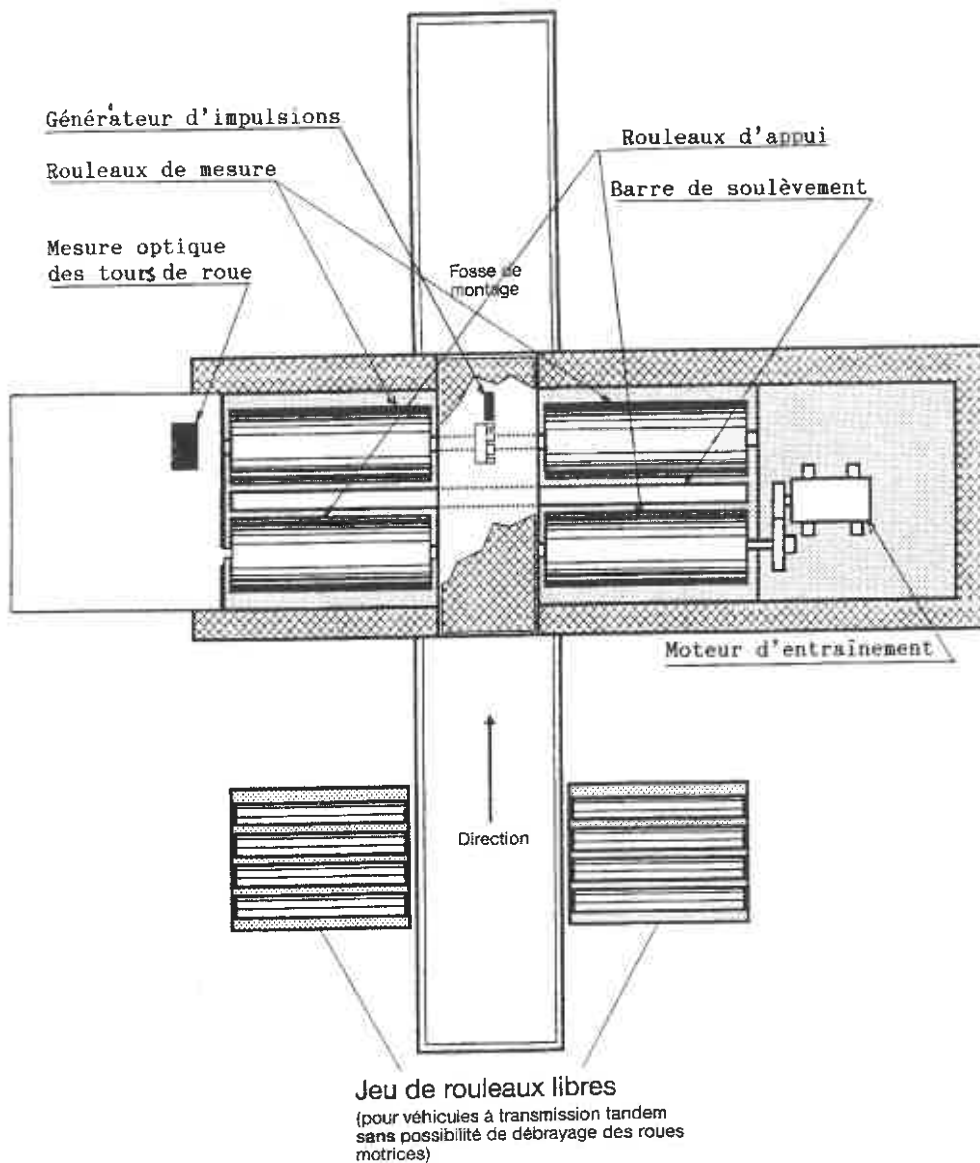
Il est rappelé que l'étalonnage doit être obligatoirement réalisé avec des pneumatiques gonflés à la pression préconisée par le constructeur.



■ N° 5997-1

BANC A ROULEAUX MANNESMANN KIENZLE 1601/26

Système à double jeu de rouleaux





■ N° 5997-2

BANC A ROULEAUX MANNESMANN KIENZLE 1601/26

Terminal de commande et d'affichage

